



Comité Technique Local du 15 novembre 2022



Ce Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 25. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert, et le secrétariat-adjoint par Solidaires DDFiP 62.



Point 1 : Approbation des procès-verbaux des C T L des 24 juin et 5 juillet 2022

Point 2 : Ponts naturels 2023

Point 3 : Point sur les caisses

Point 4 : Organisation de la mission foncière

Point 5 : Transfert-Ajustement de périmètre entre les secteurs d'assiette des SIP d'Arras et de Montreuil-sur-Mer

Point 6 : Règlement intérieur du P N C D



Organisations Syndicales participant à ce Comité Technique Local

Vos représentantes CFTC DDFiP 62 en Comité Technique Local :

Nathalie Jeamart, Titulaire, S C C de Lens

Frédérique Monchy, Experte, S I P de Lens



Point 1 :
Approbation des procès-verbaux des C T L
des 24 juin et 5 juillet 2022.

Ces procès-verbaux n'appelant aucune modification, nous avons donc voté pour leur approbation, ainsi que les autres syndicats participants à ce C T L.



Point 2 :
Ponts naturels 2023.

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2023 sont au nombre de deux et concernent les dates suivantes :

Vendredi 19 mai 2023 et Lundi 14 août 2023

CFTC DDFIP Pas-de-Calais a toujours été totalement POUR les ponts naturels. Elle a donc voté POUR ces deux journées de ponts naturels, ainsi que FO et l'Unsa. La CGT s'est abstenue et Solidaires a voté contre.



Point 3 :
Point sur les Caisses.

La Direction nous avait présenté son (triste) projet de regroupement et fermeture des caisses au cours du CTL du 25 mars 2021. Elle rappelle, en outre, que depuis le 28 juillet 2020, les buralistes partenaires (au nombre de 324 dans le département du Pas-de-Calais au 16 septembre 2022) peuvent encaisser des recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un datamatrix.

L'analyse de l'activité des caisses de Saint-Pol, Calais Municipale, Fruges, Bapaume, Bruay, Hénin-Beaumont, Fruges, Lillers et Lens du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 est consultable sur la page du C T L en format Pdf.

CFTC DDFIP Pas-de-Calais n'a strictement rien contre les buralistes. mais, elle regrette le paiement des impôts ou autres factures dans leurs établissements.



**« Salut, tu me mets une bière et un paquet de clopes,
et puis je vais te payer mes impôts et aussi ma facture d'eau ... »**



Après le paiement chez les buralistes, la Direction a aussi créé le paiement à la Banque Postale... En effet, la mise en place du marché «retraits/dépôts d'espèces» des institutionnels publics auprès de LBP est intervenue le 30 avril 2021. Les régisseurs des collectivités locales déposent désormais leurs fonds et s'approvisionnent auprès de LBP. **Et ainsi, la DDFIP peut fermer ses trésoreries ...**

Dans ce contexte, la note du bureau CL1C du 1er décembre 2021 invite les directions locales à mettre fin au 1er janvier 2022 aux opérations effectuées en espèces dès lors que le recours aux prestataires est possible et indique que l'objectif est qu'au 1er janvier 2024, le réseau de la DGFIP ne conserve plus qu'entre une et trois caisses résiduelles par département. Le Pas-de-Calais comptant quatre tribunaux judiciaires, le nombre de caisses résiduelles en cible ne peut toutefois être inférieur à ce nombre, le versement des scellés judiciaires constituant une exception réglementaire à l'externalisation.

Au 1er septembre 2022, il subsiste quinze caisses dans le département. Le plan de fermeture progressive des onze caisses en numéraire du département, listées ci-dessous, devrait permettre d'aboutir à la cible de quatre caisses résiduelles au 1er janvier 2024.

La DDFIP 62 a donc établi un plan de fermeture au vu de l'activité de ces caisses sur une période d'un an.

Implantation en numéraire	Date cible
SGC Bruay	15/12/2022
SGC Bapaume	15/12/2022
Trésorerie de Saint-Pol	15/12/2022
Boulogne C H	2/01/2023
Boulogne Municipale	2/01/2023
SGC Lillers	2/01/2023
Calais Municipale	1 ^{er} semestre 2023
SIP Calais	1 ^{er} semestre 2023
SGC Fruges	1/03/2023
SGC Hénin-Beaumont	1/03/2023
SIP Lens	1/03/2023

L'ensemble des syndicats présents à ce CTL a voté CONTRE ce projet de la direction. Il fera donc l'objet d'un CTL de seconde convocation prévu le 24 novembre prochain.

Selon notre DDFIP 62, Les services fonciers sont au centre de réformes fondamentales concernant tant les missions qui y sont exercées que les outils utilisés, les méthodologies appliquées, les modalités déclaratives des évènements affectant la construction, la consistance et l'occupation des locaux.

Le produit de la Taxe foncière (2021) sur le bâti s'élève à près de 600 millions d'euros (hors non bâti/TSE/TEOM/GEMAPI), répartis entre près de 433 M€ pour les locaux d'habitation et 165 M€ pour les locaux professionnels.

Concernant donc la création des Services Départementaux des Impôts Fonciers, la Direction a retenu le schéma suivant avec une mise en place au 1er janvier 2023. Ce projet concerne 43 agents de catégorie C, B et A

Structure d'origine	IDIV CN	A	B C	Total
SIP Arras dont Antennes de Saint-Pol sur Ternoise		1	6	7
SIP Béthune			4	4
SIP Boulogne sur Mer			4	4
SIP Bruay			2	2
SIP Calais			4	4
SIP Hénin-Beaumont			2	2
SIP Lens		1	8	9
SIP Lillers			1	1
SIP Montreuil sur Mer			3	3
SIP Saint-Omer		1	3	4
Redéploiement autres opérations	1	1		2
Transfert de la DDTM 2023			1	1
Total	1	4	38	43

Pour mener à bien son chantier, la direction s'est placée en organisation de type « mode projet » avec la désignation d'une inspectrice principale, Cécile Bernard, dédiée à sa préfiguration, et associant l'ensemble des divisions concernées : assiette, stratégie, BIL et SRHD.

Le Calendrier du projet de la direction		
Etat d'avancement du projet	Présentation du projet d'ensemble aux agents et au responsables des services concernés	- Réunion à Béthune (La Fabrique) le 21/06/2022 - Été 2022 : visites sur site - Visioconférence le 10/10/2022 - Réunion à Béthune (La Fabrique) le 17/10/2022
	Présentation des plans détaillés au futur responsable	A venir
	Présentation du projet détaillé et des plans aux agents concernés	A venir
	Groupe de travail immobilier	A venir
Etapas à venir	Comité Technique Local	Aujourd'hui
	Travaux	A déterminer avec le bureau d'études au cours du T4 2022 pour deux sites (Boulogne sur-Mer et Arras)
	Installation des agents	Progressive à partir du 1 ^{er} janvier 2023 jusqu'à l'été 2023

Quelques précisions sur les horaires et l'accueil du public ...

Ouverture au public		
Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Toutes cellules foncières en SIP	Alignées sur les horaires d'ouverture du SIP avec ou sans RDV	Uniquement sur RDV

Durée et horaires de travail		
Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Toutes cellules foncières en SIP	Horaires variables répartis sur 5 jours	Pas de changement

Nous nous sommes abstenus.

Les autres Syndicats, FO, Solidaires, l'Unsa et la CGT ont voté Contre.



**Point 5 :
Transfert-Ajustement de périmètre entre les
secteurs d'assiette des SIP d'Arras et de Montreuil-sur-Mer.**

Dans ce point 5 de l'ordre du jour de ce CTL, la Direction propose de mettre en conformité les périmètres d'assiette et de recouvrement pour 24 communes du département qui dépendent actuellement du SIP d'Arras pour l'assiette de l'impôt des particuliers et du SIP de Montreuil-sur-mer pour le recouvrement de l'impôt des particuliers avec effet au 1er janvier 2023.

Son projet consiste donc à transférer la compétence d'assiette de l'impôt des particuliers des 24 communes relevant actuellement du SIP d'Arras et plus précisément de l'antenne de Saint-Pol vers le SIP de Montreuil. Cela représente 4 297 foyers fiscaux, soit 6,7 % de foyers fiscaux en plus pour le SIP de Montreuil et 3 % de foyers fiscaux en moins pour le SIP d'Arras. Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la relation usagers. En effet, les administrés disposeront désormais d'un interlocuteur unique pour l'assiette et le recouvrement de leurs impôts.

Il n'y aura aucun transfert d'emploi. L'impact éventuel de ce transfert de charge sera examiné dans le cadre du dossier emplois.

Ci-contre, le tableau des communes concernées.

Commune	Population	Foyers fiscaux
Auchy-les-Hesdin	1.578	955
Azincourt	318	159
Bealencourt	134	76
Blangy-sur-Ternoise	729	425
Blingel	167	78
Eclimeux	180	89
Fillièvres	521	297
Fresnoy	72	42
Galametz	201	118
Grigny	298	177
Incourt	86	43
Le-Parcq	760	403
Le-Quesnoy-en-Artois	352	187
Maisoncelle	125	66
Neulette	27	20
Noyelles-les-Humières	58	28
Rollancourt	316	157
Saint-Georges	340	188
Tramecourt	59	34
Vacqueriette-Erquieres	253	146
Viel-Hesdin	350	204
Wail	265	162
Wamin	238	141
Willeman	184	102

Concernant le vote, Solidaires, FO, l'Unsa et nous ont voté Abstention. La CGT a voté Contre.



Point 6 :

Règlement intérieur du P N C D de Béthune.

Dans un premier temps, le comité technique local a été consulté pour avis (formalisé par un vote des représentants du personnel) le 30 septembre 2022 et en reconvoction le 13 octobre 2022 sur les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables applicables dans le service concerné. En effet, les organisations syndicales présentes à ce C T L avaient proposé un 4ème choix plus proche des vœux des agents, mais, bien évidemment, **la Direction n'a pas voulu en tenir compte, et n'a acté que ses 3 propositions, sans celle des Syndicats. Un Grand Merci à la DDFiP 62.**

Dans un deuxième temps, les agents, à l'exception de ceux relevant du régime du forfait, ont été consultés dans le cadre d'une procédure de vote à bulletin secret pour se prononcer sur le positionnement des plages fixes et des plages variables.

Voici les 3
choix
proposés par
la DDFIP 62.

Choix n° 1	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7h 30	9 h 30	16 h 00	19 h 00

Choix n° 2	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7 h 15	9 h 30	16 h 00	18 h 45

Choix n° 3	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 45	11 h 45	14 h 15	16 h 15
Plages variables	7 h 15	9 h 45	16 h 15	18 h 45

Résultats de la consultation		
Nombre d'agents pouvant participer à la consultation		28
Nombre d'agents ayant participé au vote	28	100,00%
Dont par procuration	3	10,71%
Dont par correspondance	2	7,14%
Bulletin blanc – non exprimé	0	0,00%
Bulletins exprimés	28	100,00%
Choix n° 1	9	32,14%
Choix n° 2	19	67,86%
Choix n° 3	0	0,00%

La majorité simple des suffrages exprimés a été recueillie par le choix N°2 et s'applique donc à l'ensemble des agents du service.

